« Vieillir en France » (M-à-J)

07/03/2011 à 7h45

Addendum du 07/03/2011 : Déjà plus de 65800 signatures pour la pétition mise en place par *"Le Cri du contribuable"*, site d'information sur la dépense publique et les impôts.

Il semblerait que certains étrangers arrivent en France pour "*la retraite*".



En effet à partir de 60 ans s'ils ne "*peuvent plus travailler*" et "***dans tous les cas à 65 ans***", ils peuvent toucher l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) soit 708 euros mois avec un simple permis de séjour. **Et ce , sans jamais avoir travaillé en France ou ailleurs, et sans jamais avoir cotisé un centime.**

(Voir la page 54 du document officiel)

Cette information est disponible sous forme de tract, afin de pouvoir la diffuser autour de vous:

Cliquer ici pour obtenir l'article au format pdf, prêt à être imprimé.

(Merci à civitas Parisiorum, à Gérard le Savoyard, à SPOILER, à Guime & à BaseAutonomeDurable)